



Aujourd'hui, près de 2 700 programmes d'éducation thérapeutique (ETP) du patient sont autorisés par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Pour aider les coordinateurs et les équipes concernées à mener chaque année une auto-évaluation de leur programme et à l'améliorer en continu,

la Haute Autorité de Santé met à leur disposition un guide méthodologique qui décompose l'auto-évaluation en quatre étapes, un questionnaire ainsi qu'une série de fiches pratiques avec des éléments concrets adaptables et modifiables par les équipes.

La loi HPST a permis de donner un cadre législatif à l'éducation thérapeutique du patient (ETP). Ainsi, elle précise que « l'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient » et qu'

«

elle

a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie »

.

La loi HPST précise que pour

être

mis en œuvre

,

les p

rogrammes

d'ETP

doivent être

d'une part

co

nformes à un cahier des charges national

et

d'autre part

autorisés par les

A

gences

Écrit par HAS

Mardi, 10 Avril 2012 13:08 -

R
égionales de
S
anté
(ARS)

. Ils sont proposés au malade par le médecin prescripteur et donnent lieu à l'élaboration d'un programme personnalisé

.
Après avoir proposé aux
ARS
une grille pour faciliter l'instruction des demande
s d'autorisation des programmes

,
la HAS
met
aujourd'hui
à la disposition des
équipes
(
médecin, au
tre professionnel de santé ou
représentant d'une association de patients agréée
dûment mandaté
)
un
guide destiné à faciliter l

,
évaluation annuelle de
leur
programme
(auto-évaluation)
et à préparer
leur
future
évaluation
quadriennale
, condition préalable au renouvellement des programmes

.

L'auto-évaluation, une démarche qui doit bénéficier aux équipes

L'auto-évaluation repose sur une analyse qualitative et quantitative des pratiques, de l'organisation et la coordination par rapport à un référentiel construit par les

équipes elles-mêmes.

Elle permet de mettre en évidence les points forts et les points faibles du programme d'ETP.

Elle doit

leur

permettre de

prendre des décisions pour

ajuster leur programme et

améliorer

s

a qualité

en continu.

Un guide destiné à faciliter la réalisation de l'auto-évaluation annuelle

Le guide publié par la HAS a été testé par des équipes de terrain avant sa diffusion et repose sur trois idées phares :

- un engagement des équipes dans une dynamique collective d'amélioration de la qualité ,

- une démarche par étape pour mieux comprendre la mise en œuvre du programme tout au long de son déroulement et en améliorer la qualité. Il n'est pas demandé à l'équipe de tout évaluer la première année

Écrit par HAS

Mardi, 10 Avril 2012 13:08 -

,

- une liberté d'adaptation de la démarche et des outils permettant à chaque équipe de construire sa propre auto-évaluation en fonction de l'expérience acquise dans le déroulement du programme et dans l'évaluation. L'équipe choisit parmi les exemples d'objets d'évaluation et de questions proposés ceux qu'elle considère importants pour la qualité de l'ETP ou ceux qui reflètent le mieux ses préoccupations ou celle des patients et de leurs représentants

.

Le guide comporte un question-réponse, des fiches pratiques ainsi qu'un chapitre consacré à la conduite de l'auto-évaluation en quatre étapes :

- choix des objets d'évaluation,

- recueil de données,

Écrit par HAS

Mardi, 10 Avril 2012 13:08 -

- identification des forces, des faiblesses, des difficultés de mise en œuvre du programme et hiérarchisation des propositions d'améliorations

,

- et enfin mise en œuvre des actions d'amélioration.

Retrouvez nos informations (communiqué, guide...) sur le site de la HAS en cliquant

[ici](#)

Écrit par HAS

Mardi, 10 Avril 2012 13:08 -
